



BULLETIN INDIVIDUEL D'INSCRIPTION PELERINAGE

De Paray à Cluny en passant par Taizé
du 11 au 15 septembre 2023 soit 5 jours et 4 nuits

PÈLERIN(S)

Merci de remplir une fiche d'inscription par participant au pèlerinage, en toutes lettres et majuscules.

IDENTIFICATION DU PELERIN

NOM : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Date de naissance : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____ Paroisse : _____

PERSONNE HORS PELERINAGE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE DURANT LE SEJOUR (A COMPLETER OBLIGATOIREMENT)

NOM : _____ Prénom : _____

Tél fixe : _____ Portable : _____

E-mail : _____

INFORMATIONS SUR LE PÈLERINAGE

TRANSPORTS

VOYAGE : EN CAR

Lieu de départ/ arrivée : **22 rue séry 76600 Le Havre**

Départ le **11 septembre 2023** - Retour le **15 septembre 2023**

HEBERGEMENT (PAR PERSONNE)

Je désire partager ma chambre avec : _____

A défaut, j'accepte de loger avec la personne que vous m'aurez indiquée.

Je désire une chambre individuelle (dans la limite des chambres disponibles et avec **un surcoût de 40 €**)

RESTAURATION

Pension **complète**

Régimes spéciaux à préciser si nécessaire : _____

FORMALITÉS

Pour les ressortissants français, merci de vous munir de votre **Carte nationale d'identité ou passeport**.

PRIX ET ANNULATION

PRIX DU PELERINAGE

Ce que le prix ne comprend pas : **les boissons hors eau**.

Prix total TTC : **Chambre double** 490 €

Chambre individuelle 530 €

Versement d'un **acompte** à l'inscription de **100 euros**

Chèque(s) à libeller à l'ordre de : **ADH - PELERINAGES**

Règlements par Chèques Vacances acceptés.

La direction diocésaine des pèlerinages se réserve le droit, en cas de non-respect du calendrier de paiement, de constater l'annulation du contrat par le pèlerin et d'exiger sans mise en demeure préalable l'application des pénalités d'annulation prévues ci-dessous.

▪ **ANNULATION PAR LE PELERIN**

Absence de droit de rétractation

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, le présent bulletin d'inscription n'est pas soumis au droit de rétractation. Toutefois, le voyageur peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Frais d'annulation

Le voyageur a la possibilité d'annuler le présent contrat moyennant le paiement des frais suivants : montant de l'acompte versé.

▪ **ANNULATION PAR LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES**

Le pèlerinage peut être annulé par la direction diocésaine des pèlerinages –organisatrice- si le nombre de pèlerins est insuffisant.

Le pèlerin sera alors remboursé de toutes les sommes qu'il aura pu verser mais ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

RESPONSABILITÉ - RÉCLAMATION

▪ **RESPONSABILITE**

La direction diocésaine des pèlerinages du Havre est responsable de la bonne exécution des services prévus au présent bulletin d'inscription et est tenu d'apporter de l'aide au pèlerin en difficulté.

En cas de mise en jeu de sa responsabilité de plein droit du fait des prestataires, les limites de dédommagement résultant de conventions internationales selon l'article L. 211-17-IV du Code du Tourisme trouveront à s'appliquer ; à défaut et sauf préjudice corporels, dommages intentionnels ou causés par négligence, les dommages-intérêts éventuels sont limités à trois fois le prix total du voyage ou du séjour.

▪ **GARANT FINANCIER DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES**

L'association Diocésaine du **Havre** a souscrit une garantie financière auprès de Altradius. Cette garantie porte le n°**544019**

▪ **ASSUREUR DE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE DE LA DIRECTION DIOCESAINE DES PELERINAGES**

L'association diocésaine du havre a souscrit une assurance garantissant sa responsabilité civile professionnelle auprès de **la mutuelle saint Christophe 277 rue saint Jacques 75256 Paris cedex 05** Cette police d'assurance porte le n°**0020820090000287**

▪ **CESSION DU CONTRAT**

Conformément à l'article L. 211-11 du Code du Tourisme, vous avez la possibilité de céder la présente inscription tant que celle-ci n'a produit aucun effet et jusqu'à 7 jours du départ, en prévenant la direction diocésaine des pèlerinages dans un délai raisonnable, à une personne remplissant les mêmes conditions que vous. Vous-même et le bénéficiaire de la cession demeurez solidairement tenus du paiement du solde du contrat et des frais de cession qui vous seront communiqués.

▪ **RECLAMATION ET MEDIATION**

Le pèlerin peut saisir la direction diocésaine des pèlerinages du Havre de toute réclamation, à l'adresse suivante : **22 rue Sery 76600 Le Havre** par lettre avec accusé-réception accompagné(e) de tout justificatif.

A défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours ou s'il n'est pas satisfait de la réponse reçue, le client peut saisir gratuitement le Médiateur du Tourisme et du Voyage, dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel

DROIT A L'IMAGE

Dans le cadre du pèlerinage **De Paray à Cluny en passant par Taizé** organisé par le Diocèse du **Havre**.

AUTORISE :

Ma participation à titre gratuit aux séances de prises de vues réalisées par la direction diocésaine des pèlerinages du diocèse du Havre du **11 au 15 septembre 2023 lors de ce pèlerinage**.

Conformément à la loi informatique et liberté du 6 janvier 1978 modifiée et au règlement général sur la protection des données, vous disposez d'un droit d'accès, d'interrogation, de limitation, de portabilité, d'effacement, de modification et de rectification des informations vous concernant. Vous disposez également d'un droit d'opposition au traitement de vos données à caractère personnel, ainsi que d'un droit d'opposition. Vous disposez enfin du droit de définir des directives générales et particulières définissant la manière dont vous entendez que soient exercés, après votre décès ces droits.

Vous pouvez exercer ces droits auprès du responsable du service diocésain des pèlerinages du diocèse du Havre à l'adresse suivante : **Pastorale des Pèlerinages 22 rue Sery 76600 LE HAVRE**

Enfin vous avez le droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés, autorité de contrôle en charge du respect des obligations en matière des données à caractère personnel.

AUTORISATION POUR LE TRAITEMENT DES DONNÉES (RGPD)

J'autorise le Service Diocésain des Pèlerinages rattachés à l'Association Diocésaine du Havre sis au 22 rue Sery à utiliser mes coordonnées courriels, postales et téléphoniques présentes sur ce document afin de recevoir des informations.

Conformément à la législation en vigueur (loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, et au règlement européen du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression et de portabilité des données personnelles vous concernant et d'un droit d'opposition pour raison légitime à leur traitement.

Pour exercer ces droits, vous devez adresser un courriel via dpo-diocese-lehavre@phygitalaw.com

Si vous ne souhaitez pas faire l'objet de prospection commerciale par voie téléphonique, vous pouvez gratuitement vous inscrire sur une liste d'opposition au démarchage téléphonique www.bloctel.gouv.fr

Je soussigné (nom, prénom) :

certifie avoir pris connaissance - avant la conclusion de la présente inscription - de l'offre répondant aux exigences de l'article R. 211-4 du Code du Tourisme, et des conditions générales de participation sur le **site internet du Diocèse du Havre** <https://www.lehavre.catholique.fr/>

Fait,

à :

Le : / /

Signature (bon pour accord) du pèlerin :